

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 20 SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022
--

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Le jeudi 15 Décembre 2022 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 9 décembre 2022, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mmes LECHAT, OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mme CHOPIN, Mr BEUCHER, Mme PINÇON, Mr LEROUX, Mme, MELOT-RAYNAL, Mrs PERRIER, BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur PELLOQUIN pouvoir à Monsieur PIGNÉ
Madame LEFEUVRE pouvoir à Madame CORMIER
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur COIGNARD
Madame PARIS pouvoir à Madame PINÇON
Monsieur BARBÉ pouvoir à Madame OZILLE
Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur LEROUX
Madame RIAUTÉ pouvoir à Madame LECHAT
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame LECOURT pouvoir à Madame MELOT-RAYNAL
Madame DUVAL pouvoir à Monsieur BEUCHER
Madame MILLE pouvoir à Monsieur PERRIER

Absent : Monsieur GUYARD

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : « DETR 2023 Réfection éclairage public ». Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 8 Novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 09/11/2022 AU 15/12/2022

Affectation des propriétés communales : néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :

Concession	Objet	Durée	Tarif
N° 875	Concession	50 ans	429,22 €
N° 876	Concession	30 ans	222,01 €
N° 877	Jardins du souvenir	15 ans	185,00 €

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
09/11/2022	ZD 0171 & ZD 0218	170 000 €	Renonciation
14/11/2022	AD 0021	150 000 €	Renonciation
15/11/2022	AK 0185	140 000 €	Renonciation
17/11/2022	ZI 0187	255 040 €	Renonciation
22/11/2022	ZD 0393	99 532,80 €	Renonciation
24/11/2022	ZD 0249	294 000 €	Renonciation
25/11/2022	AN 0485	393 000 €	Renonciation
02/12/2022	AI 0077	210 000 €	Renonciation
03/12/2022	ZI 0382	315 000 €	Renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Convention de mise à disposition par e-Collectivités d'un délégué à la protection des données au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

Dans le cadre du transfert des activités informatiques du Centre de Gestion de la Mayenne vers e-Collectivités, la collectivité doit nommer le Syndicat e-Collectivités en tant que personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé en lieu et place du Centre de Gestion de la Mayenne.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités,
- de nommer le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur BOURÉ : quel est le coût de la prestation ?

Monsieur POISSON : 3 948 € TTC pour la prestation initiale puis 900 € annuellement.

Monsieur PERTHUÉ : c'est eux qui se chargent de l'ensemble des déclarations pour tous les services ou seulement pour ce qui concerne e-collectivités ?

Monsieur POISSON : ça concerne l'ensemble des fichiers utilisés par les différents services de la collectivité.

Madame CHOPIN : il n'y avait rien de mis en place avant ?

Monsieur POISSON : si avec le centre de gestion de la Mayenne.

Monsieur PERTHUÉ : la gestion des données inclus également le site internet de la commune.

Monsieur POISSON : la prestation inclus l'ensemble des données hébergées chez nous mais également chez les prestataires.

Reversement de la taxe d'aménagement à Laval Agglomération

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 et notamment son article 109,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2022 relative à l'adoption d'un nouveau Pacte financier et fiscal,

EXPOSE

Rendu obligatoire par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pour les Agglomérations signataires d'un contrat de ville, un pacte financier et fiscal vise à organiser les relations financières et fiscales entre un EPCI et ses communes membres, mais aussi à définir les moyens et l'organisation territoriale nécessaires à la conduite du projet intercommunal, tout en assurant la continuité du financement des politiques communales.

Le nouveau pacte financier et fiscal de Laval Agglomération, adopté le 30 juin 2022 par le Conseil communautaire, s'inscrit dans la continuité des principes qui ont accompagné la fusion de Laval Agglomération avec l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron. Le pacte de fusion mis en place en 2019 poursuivait en effet plusieurs objectifs : l'affirmation d'une solidarité pour maintenir les équilibres financiers au sein du territoire, et la volonté de garantir la plus grande neutralité possible aux conséquences de la fusion.

Pour ce faire, des mécanismes de solidarité ont été mis en œuvre au travers d'une attribution de compensation dérogatoire. Parallèlement, des outils existants sur Laval Agglomération ont été généralisés à l'ensemble du territoire fusionné (dotation de solidarité communautaire, et fonds de concours notamment).

Le nouveau pacte financier et fiscal de Laval Agglomération s'est ainsi proposé de maintenir ces outils, mais de les adapter aux objectifs poursuivis dans le nouveau pacte, ainsi qu'au nouveau contexte financier et fiscal.

Ces objectifs s'articulent autour de quatre grands axes :

Un pacte solidaire qui passera par la réduction des inégalités entre les Communes.

Un pacte conforme à la feuille de route de l'agglomération au travers de fonds de concours plus en adéquation avec le projet de territoire.

Un pacte de coordination budgétaire qui doit approfondir la coopération entre les acteurs du territoire à moyen terme.

Enfin, un pacte désireux de maintenir les mécanismes de reversement conventionnel de taxe d'aménagement et de taxe foncière bâti sur les zones d'activité communautaires.

Aujourd'hui, la présente délibération vise à faire adopter par le conseil municipal de la commune de Bonchamp, les dispositions relatives au reversement de la taxe d'aménagement, telles que prévues dans le Pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par Laval Agglomération.

Ces dispositions sont les suivantes :

Pour les 20 communes du périmètre de Laval Agglomération historique le taux de reversement restera de 1% pour les zones aménagées, et de 2% pour les zones en cours d'aménagement ou non encore aménagées.

Pour les 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron, le taux de reversement de la taxe d'aménagement sera maintenu à 2% pour les zones aménagées depuis 2019 par Laval Agglomération, ou les zones non encore aménagées.

Communes	Zones concernées	% TA reversée à Laval Agglo
Ahuillé	ZA de la Girardièrre	1%
Argentré	ZA de la Carie I et II	1%
Bonchamp les Laval	ZI Sud III	1%
	ZA de la Chambrouillère	1%
Changé	ZA des Grands Près II	2%
	ZA des Grands Près I	2%
	Parc Universitaire & Technologique	1%
	ZA de la Fonterie	1%
	ZA des Dahinières III	2%
	ZA de la Brique - Biochère	1%
	ZA des Morandières	1%
Entrammes	ZA du Riblay	1%
Laval	ZA de la Gaufrrie	2%
	ZA des Bozées	1%
	Parc Universitaire & Technologique	1%
	ZA des Morandières	1%
L'Huisserie	ZA du Tertre	1%
Louvigné	Zone Autoroutière sud	1%
	ZA Beausoleil	1%
	ZA de Pont Martin	1%
	ZA de la Motte Babin (ZA Nord)	2%
Louvigné	ZA de la Chauvinière	1%
Montflours	ZA du Mottay	2%
Montigné le Brillant	ZA du Haut Chêne	2%
Nuillé sur Vicoin	ZA de la Martinière	1%
Parné sur Roc	ZA de l'Epronnière III	2%
St Berthevin	ZA du Millénium	1%
	ZA du Chatellier 2	1%
St Germain le Fouilloux	ZA de la Roussière	1%
St Jean sur Mayenne	ZA de Chaffnay	1%
Soulgé sur Ouette	ZA de Soulgé Sur Ouette	1%
St Ouen des Toits	ZA de la Meslerie extension	2%
Loiron Ruillé	ZA de Chantepie	2%

Conformément à la loi de finances 2022, les dispositions relatives au reversement de la taxe d'aménagement sont applicables aux EPCI et à leurs communes membres dès l'exercice 2022. Dans ce cadre, ces dernières, ainsi que leur EPCI, sont réputés avoir approuvé de manière concordante le reversement de la taxe d'aménagement avant le 31 décembre 2022.

Ces dispositions font l'objet d'une convention annexée à la présente délibération.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver la présente délibération relative au reversement de la taxe d'aménagement de la commune de Bonchamp à Laval Agglomération, selon les dispositions précitées du nouveau Pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par le Conseil communautaire.

Ceci exposé,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil municipal de la commune de Bonchamp approuve le principe de reversement de la Taxe d'Aménagement selon les modalités suivantes :

Pour les 20 communes du périmètre de Laval Agglomération historique le taux de reversement restera de 1% pour les zones aménagées, et de 2% pour les zones en cours d'aménagement ou non encore aménagées.

Pour les 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Loiron, le taux de reversement de la taxe d'aménagement sera maintenu à 2% pour les zones aménagées depuis 2019 par Laval Agglomération, ou les zones non encore aménagées.

Article 2

Le Conseil municipal de la commune de Bonchamp accepte les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération, fixant le principe de reversement de la Taxe d'aménagement.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité des membres présents ou représentés :
4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Madame MILLE.**

Monsieur TRIQUET : cette délibération qui arrive en fin d'année fait suite à une mesure qui date puisqu'elle a été instaurée dans la loi de finances du 30 décembre 2021 qui instaurait une obligation de mettre en place un reversement aux intercommunalités d'une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes. Le texte dans la loi de finances était très vague puisqu'il ne donnait pas de périmètre précis quant à la base de la taxe ni d'indication sur la part de reversement. Ce qui a amené un certain nombre de communes à être en difficulté pour mettre en place cette mesure. Un certain nombre de décisions ont été prises par des notes techniques du ministère. Il y a eu un report car cette

mesure devait être prise avant le 30 juin puis reportée au 30 septembre et au final nous avons jusqu'au 31 décembre pour éventuellement prendre une décision. Il s'avérerait même aujourd'hui qu'au vu des remontées faites au niveau national que les communes qui n'auraient pas pris de décision ne seraient pas sanctionnées. Pour Laval Agglomération, nous avons mis en place en 2022 un nouveau pacte fiscal et financier avec un volet sur le reversement de la taxe d'aménagement. Il reprenait sans modification ce qui existait préalablement à l'exception des communes de l'ex canton de Loiron qui intégraient le processus et arrivaient sur un lissage pour intégrer cette mesure. La décision qui a été prise au niveau de Laval Agglo c'est de dire que compte tenu de ces difficultés à raisonner de manière uniforme pour l'ensemble des communes et des intercommunalités c'est d'aller vers la confirmation de ce qui existait déjà à savoir que la taxe d'aménagement serait reversée à hauteur de 1 % pour les zones économiques qui sont déjà aménagées et 2 % pour celles en cours d'aménagement ou à aménager. Ce n'est pas impossible que nous soyons obligés de revoir les choses en fonction de l'évolution de la loi l'année prochaine.

Monsieur PERRIER : combien cela représente ?

Monsieur TRIQUET : c'est variable ça dépend du nombre de permis de construire.

Monsieur PERRIER : sur les dernières années par exemple.

Monsieur TRIQUET : de mémoire on a dû régulariser 30 000 € pour deux années mais c'est très variable selon les constructions en zones.

Monsieur PERRIER : nous nous abstenons car ce n'est pas clair : le problème c'est que nous avons l'application d'une loi qu'on repousse. Après à partir d'un pacte financier qui ne définit pas encore les choses et on défend à la fois qu'on garde de l'argent aux communes et qu'on veut de l'argent pour l'intercommunalité donc on verra bien quand ce sera réaménagé d'une manière réelle et on donnera notre avis à ce moment là.

Monsieur POISSON : la taxe est à 3 % et elle est partagée entre 2 et 1 ou 1 et 2 selon la date de création de la zone pour qu'il reste quelque chose à la commune.

Décision modificative n°3

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2022.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023	Virement à la section investissement	- 57 912
615231	Travaux de voirie	+ 100 000
6817	Provision pour dépréciation actifs	+ 1 243
TOTAL		43 331
<u>Recettes</u>		
6419	Remboursement sur rémunération	+ 8 000
6459	Remboursement sur charges	+ 35 000
7817 042	Reprise provision	+ 331
TOTAL		43 331

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		
2031 op.345	Frais d'étude Les Rosiers	+ 5 200
2041582	Subvention équipement	+ 3 000
2051	Concessions et droits similaires	+ 32 200
2088	Autres immobilisations incorporelles	- 27 000
21312	Bâtiments scolaires	+ 14 500
21318	Autres bâtiments publics	+ 41 500
2151	Réseaux de voirie	+ 7 800
2181	Installations générales	- 41 500
2182	Matériel de transport	+ 8 100
2313 op.342	Maison petite enfance	+ 77 000
2313 op.345	Rénovation Les Rosiers	- 70 962
23151	Voirie et réseaux	- 100 000
TOTAL		- 50 162
<u>Recettes</u>		
021	Virement de la section fonctionnement	- 57 912
1328	Subvention CAF	+ 3 875
16818	Emprunt CAF	+ 3 875
TOTAL		- 50 162

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : cette décision modificative a pour objectif d'adapter notre budget annuel et plus particulièrement en fin d'année de définir plus précisément au niveau de

l'investissement les postes sur lesquels nous aurons des restes à réaliser comme à chaque fois en fin d'année. Nous avons l'obligation d'être très précis donc c'est pour cela que vous avez des reclassements non pas en rubrique mais à l'intérieur de chaque rubrique nous avons des sous comptes comptables qui vont apparaître de sorte à ce que ce soit bien en correspondance avec les opérations qui vont nous rester. En marge de cette délibération, nous avons une réaffectation de crédit non utilisé pour du matériel d'aménagement des bâtiments publics par l'acquisition de line-array d'occasion pour le système son des Angenoises. Nous avons eu l'opportunité d'acheter ce matériel pour 50 400 € au lieu de 150 000 € neuf.

Madame LE RIDOU : nous sommes ravis au niveau de la commission de cet achat et la population verra l'effet d'avoir du matériel son professionnel.

Monsieur PERRIER : est-ce que nous avons des prévisions d'échéance sur les travaux de la Résidence Les Rosiers ?

Monsieur POISSON : nous avons juste un diagnostic pour le moment mais il faut absolument que ce dossier avance vite l'année prochaine.

Dérogation exceptionnelle relative au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile et autres commerces de détail

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », dans ses articles 241 et 250, a modifié le régime des dérogations pouvant être accordées par le Maire pour l'emploi des salariés le dimanche dans les commerces de détail, défini par l'article L,3132-26 du Code du Travail.

Le nombre de dimanches autorisés passe de 5 à 12. La décision quant au nombre de dimanches accordés et quant à leur date est prise par le Maire, mais désormais après avis du Conseil Municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Chaque année devra être arrêtée, par délibération, la liste des dimanches pour l'année suivante (article 250 de la Loi Macron). Cela signifie qu'il ne pourra pas en être rajouté, cette disposition devant préserver la vie dominicale des salariés. Pour chaque date retenue, un arrêté sera pris après consultation des organisations syndicales (employeurs et salariés).

Il vous est proposé :

- de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval les dimanches :

15 janvier 2023
12 mars 2023
19 mars 2023
11 juin 2023
15 octobre 2023

- de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les autres commerces de détail relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval le dimanche :
2 avril 2023

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : pour le 2 avril, il s'agit d'une demande des établissements Fourier.

Tarifs restauration scolaire-Graines de Malice-activités Maison des Sports et de la Jeunesse

Madame LECHAT, Adjointe responsable de la Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales, expose le rapport suivant :

A partir du 1^{er} janvier 2023, la grille tarifaire constituée de 7 tranches pour les habitants de Bonchamp et les familles quelque soit leur lieu de résidence dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS ainsi qu'un tarif majoré pour les familles résidant hors commune, est établie comme suit :

- Tranche A : QF $\geq$ 1900
- Tranche B : QF de 1391 à 1899
- Tranche C : QF de 1121 à 1390
- Tranche D : QF de 981 à 1120
- Tranche E : QF de 821 à 980
- Tranche F : QF de 550 à 820
- Tranche G : QF < 549
- Tranche H : habitants hors Bonchamp

Le quotient familial est établi selon les critères et le mode de calcul arrêtés par la Caisse d'Allocations Familiales au 1^{er} janvier de chaque année.

A la demande des intéressés, une révision du quotient familial pourra également se faire au 1^{er} septembre.

En cas de non production des documents justifiant les ressources du redevable, il sera fait application du tarif de base, soit la tranche A.

Suite à la réunion conjointe de la commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales, il est décidé de revaloriser les quotients familiaux et d'appliquer une augmentation de 3 % pour les tranches F et G et 5 % pour les autres à compter du 1^{er} janvier 2023.

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp
Adulte	9,25 €	-	-	-	-	-	-	-
Stagiaire	6,17 €	-	-	-	-	-	-	-
Enfant	4,80 €	4,65 €	4,53 €	4,08 €	3,60 €	3,05 €	2,63 €	5,60 €

Graines de Malice	Tarif A			Tarif B			Tarif C			Tarif D			Tarif E			Tarif F			Tarif G			Tarif H		
	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-17h30	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	16h30-19h15
Accueil matin ou soir	2,47 €	1,99 €	2,39 €	2,39 €	1,93 €	2,33 €	2,33 €	1,88 €	2,11 €	1,68 €	1,85 €	1,49 €	1,56 €	1,25 €	1,36 €	1,08 €	2,91 €	2,33 €						
Accueil mercredi midi	1,30 €		1,26 €			1,23 €			1,11 €		0,97 €				0,71 €		1,51 €							
1/2 journée	6,09 €		5,90 €			5,73 €			5,16 €		4,58 €				3,32 €		6,98 €							
Journée complète	10,69 €		10,36 €			10,09 €			9,07 €		8,02 €				5,85 €		12,29 €							

Maison de la Jeunesse : forfait annuel 10 €

Kid'Eveil : forfait annuel

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
50,27 €	48,72 €	47,32 €	42,61 €	37,67 €	31,70 €	27,44 €	57,05 €

Animations Maison des Sports et de la Jeunesse

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif G	Tarif G
1/2 journée	6,09 €	5,90 €	5,73 €	5,16 €	4,58 €	3,84 €	3,32 €		6,98 €
Journée complète	10,69 €	10,36 €	10,09 €	9,07 €	8,02 €	6,75 €	5,85 €		12,29 €

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUE, Madame MILLE.

Madame LECHAT : nous avons fait une révision complète des quotients car ils étaient restés inchangés depuis 2018 : nous avons revalorisé la tranche la plus faible afin de permettre aux familles aux revenus modestes d'accéder aux services et nous avons créé une tranche supplémentaire pour les quotients supérieurs à 1900 €. Nous avons également augmenté les tarifs de 5 % pour les tranches A, B, C, D, E et hors commune et 3 % pour les tranches F et G. Il faut savoir que les bilans des services restauration et Enfance-jeunesse laissent apparaître un reste à charge à hauteur de 60 % pour la commune, les familles participant à hauteur de 40 %. Pour l'année 2021, nous avons en restauration un déficit de 425 000 € et le prix de revient d'un repas est de 9,68 €. Cette année nous avons à prendre en compte également l'augmentation de certains produits alimentaires mais également de l'énergie.

Monsieur POISSON : quand nous avons mis en place la grille des tarifs nous avons pris le tarif existant qui était unique pour tout le monde comme tarif haut pour ne pas donner un argument à des gens qui auraient pu dire qu'on les augmentait pour qu'on puisse en baisser d'autres. La charge supplémentaire avait été prise en charge complètement par la collectivité. Le tarif A fait une hausse de 37 centimes. Quand on fait le total sur un mois ce n'est pas insupportable et il convenait de revoir tous ces tarifs pour faire quelque chose de plus cohérent. Nous avons beaucoup de gens en catégorie A mais nous savons aussi que nous sommes une commune avec une population aux revenus élevés. Le tarif est également justifié par la qualité des produits mais également par l'accompagnement des enfants à table et sur les cours.

Monsieur PERRIER : nous sommes très contents de l'évolution de la grille, nous l'avons dit en commission. Depuis plusieurs années on demandait cette revalorisation indispensable notamment en période d'inflation. On voulait la création d'une tranche haute parce que ce n'est pas la même chose d'avoir 1300 € de QF que 1900 €. Ce qui nous paraît positif également c'est l'élargissement de la tranche basse car elle reprend une grande partie de la tranche E précédente. Sur l'augmentation des tarifs de 5 %, une avons une inflation à 6 %, sur les prix alimentaires nous sommes à 12 %, et encore plus sur l'énergie, donc là aussi nous sommes satisfaits. Mais là où on pense qu'il y a encore des choses à faire les années suivantes c'est la différence entre la tranche haute et la tranche basse. Pour les tarifs des camps, quelqu'un dans la tranche basse paie 2 fois moins que quelqu'un dans la tranche haute alors qu'en restauration ce n'est pas le même rapport. Pour les 3 premières tranches, nous avons un écart de 27 centimes, la différence de tarif est très faible alors que pour les autres tranches nous sommes au dessus de 40 centimes, voire 60 centimes. On pense qu'une grille comme ça ne peut pas évoluer en une seule année. Il y a eu beaucoup de choses modifiées, l'équilibre de la grille est beaucoup plus acceptable et équitable qu'avant. Il y a encore du travail à faire notamment sur l'équilibre entre la haute et la basse tranche et faire des différences plus grandes entre les 3 premières tranches, donc nous nous abstiendrons mais nous tenons à dire que ça a été un beau travail de la commission.

Monsieur TRIQUET : comme l'a dit Madame LECHAT il y a un déficit relativement conséquent sur ces actions ce qui est tout à fait normal. La vision qui doit être mise en parallèle avec ce qui vient d'être dit c'est la vision globale, c'est à dire jusqu'où ça peut nous emmener en terme de répercussion sur le budget et donc de répercussion sur le contribuable. Nous avons un rôle à jouer sur l'équité et la participation de chacun en fonction de ses moyens mais il y a aussi un budget à tenir. On ne doit jamais oublier que ce qui n'est pas payé par l'utilisateur est payé par le contribuable. Aujourd'hui on ne peut avoir de simulation précise sur l'impact mais l'évolution des prix font que la part de la collectivité va sans doute croître un peu de 60 à peut-être 62, 63 %. Nous sommes sur une

tendance où chacun doit être vigilant sur ce fait et que ce ne soit pas une dérive interne qui nous pèse de trop.

Madame CORMIER : j'ai fait une simulation sur les présences 2022 en considérant que ce seront les mêmes sur 2023 et avec ces nouveaux quotients on arrive à peine 20 000 € de rentées supplémentaires mais ça ne compensera pas.

Monsieur TRIQUET : 20 000 € représenterait à peine 30 % de l'évolution supposée du coût global donc on n'est pas dans le rapport 60-40.

Monsieur BOURÉ : pour compléter le propos de Michel Perrier, on considèrerait aussi que les hors-commune pouvaient supporter un peu plus cette différence puisque pour la plupart des élèves c'est un choix de venir dans une école sur Bonchamp et qu'il fallait plutôt faire profiter les bonchampoises des tarifs.

Monsieur POISSON : à Nazareth il y a bien une classe d'hors-commune puisqu'ils peuvent s'inscrire sans l'autorisation de la commune. Nous en avons aussi dans les écoles publiques sur dérogation. Nous acceptons également les enfants des agents qui travaillent sur la commune car c'est plus simple pour eux.

Madame LECHAT : pour la restauration, les hors-commune représentent 7 %.

Tarification des camps – année 2023

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-Jeunesse-Vie scolaire-Affaires sociales, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF en 2020, la commune a organisé 3 camps en 2022 pour répondre à un besoin de développement des services aux familles. »

Ce nouveau service apprécié des familles bonchampaises sera reconduit pour 2023.

La participation financière des familles à ces séjours sera établie suivant leur quotient familial.

Lieu des camps	Quotient A	Quotient B	Quotient C	Quotient D	Quotient E	Quotient F	Quotient G
Mayenne ou limitrophe 3 jours	132 €	120 €	113 €	101 €	88 €	74 €	62 €
Mayenne ou limitrophe 5 jours	220 €	200 €	189 €	168 €	147 €	124 €	103 €
Bord de mer 5 jours	275 €	250 €	237 €	210 €	185 €	155 €	130 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser l'organisation de camps pour 2023,
- d'adopter cette tarification.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame CORMIER : 3 camps seront proposés en 2023. Nous avons limité les participants à 16 par camps comme l'année dernière. Pour la participation des familles, contrairement à l'année dernière où nous avons monté le camp et divisé le coût par le nombre d'enfants, cette année nous nous sommes basés sur une tarification journalière à hauteur 40€/jour pour les camps mayennais et limitrophes et 50 €/jour pour le camp mer avec comme tarif de référence celui de la tranche B.

Monsieur PERRIER : l'année dernière était une année expérimentale avec effectivement des tarifs élevés mais je pense que si on ne fait rien on ne peut pas savoir comment ça fonctionne. Le bilan a été tiré et les propositions de prix ont diminué et ça correspond à une volonté collective d'avancer sur ces camps. Nous sommes à 47 % entre la tranche A et la tranche G ce qui montre vraiment l'effort pour les catégories basses.

Madame CORMIER : il y aura peut-être un 4ème camp avec les Secondes mais qui sera autofinancé.

DETR 2023 : Réfection éclairage public

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR 2023, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'État dans la rubrique suivante : Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie.

La commune de Bonchamp compte à ce jour environ 1500 candélabres. Sur l'ensemble de ces points lumineux, la commune est confronté à trois problématiques :

- Un éclairage public devenu obsolète, énergivore et non réparable sur certains quartiers de la commune, éclairage équipé de lampes à vapeur de mercure interdites à la vente depuis 2015.

- Une pollution lumineuse importante pour plus de 350 points lumineux répartis sur la commune.

- Une consommation électrique plus importante due à des points lumineux doubles dans certains secteurs et des technologies anciennes énergivores.

La municipalité s'est déjà engagée dans la réduction de la consommation énergétique par la mise en place d'une importante campagne de remplacement des points lumineux énergivores en 2022 sur plusieurs secteurs de la commune.

Plan de financements

Dépenses : Estimatif des travaux 103 153,05 € HT

Recettes : DETR 2023 30 945,91 €
 Autofinancement 72 207,14 €

TOTAL 103 153,05 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État pour le financement de ce projet dans le cadre de la DETR 2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : sur 2023, c'est la rénovation de l'éclairage des rues Mermoz, Bel Air et Saint Exupéry qui est programmée par le remplacement de la lanterne existante par une lanterne led soit le remplacement du candélabre complet. Le dossier sera déposé mais ce n'est pas certain qu'il soit accepté.

Compte-rendu réunion 5 et 12 décembre
Commission ENFANCE -JEUNESSE- SOLIDARITE

RPE (RAM)

Réunion du Comité de Pilotage pour le renouvellement de la convention d'agrément d'une période de 4 ans.

Propositions d'actions sur les trois années à venir :

- Création d'un guichet unique lors de l'installation dans la maison de l'enfance
- Obtenir une habilitation au système « linf » en lien avec le site de la CAF mon enfant .fr
- Mettre en place des ateliers de temps d'échanges dans le cadre de l'analyse de la pratique
- Continuer les animations d'éveil

TARIFICATION 2023

Une majoration des tranches des quotients familiaux est proposée :

- ☂ Revalorisation de la tranche la 1ere tranche à hauteur de 549€
- ☂ Revalorisation des autres tranches à hauteur de 5%
- ☂ Création d'une nouvelle tranche pour les quotients supérieurs ou égaux à 1900 €

Puis dans un deuxième temps une majoration des tarifs de 3% pour les nouvelles tranches G et F et 5% pour les autres

Quotient 2022		Nouvelle proposition *			Proposition augmentation Tarifs
F	< à 479	G		< à 549	3%
E	480/779	F	5%	550/820	3%
D	780/929	E	5%	821/980	5%
C	930/1069	D	5%	981/1120	5%
B	1070/1319	C	5%	1120/1390	5%
A	> 0 1319	B	5%	1391/1899	5%
	>1900	A		1900 et >	
HC					5%

Relais Info Jeunesse

Une convention est signée avec les services Info Jeunes des Pays de Loire et la délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports pour une expérimentation à déployer une antenne Relais Info Jeunesse afin de sensibiliser les jeunes aux ressources du réseau Info Jeunes et leur apporter une première information sur leur territoire de vie. Les Jeunes pourront bénéficier de service à partir du mois de janvier. David Baron est nommé référent

CAMPS 2023

Pour 2023 trois camps seront proposés sur la période estivale.

Date	Lieu	Tranche âge	Participants	Nombre Jours	Participation Familiale (Base tranche B)
3 au 7 juillet	Bois du Tay	6ème 5ème	16	5	200
10 au 12 juillet	Camp Multisport La Rincerie	CM2	16	3	120
22 au 26 Aout	Camp Mer Piriac	4ème 3ème	16	5	250

Tarifs	A	B	C	D	E	F	G
3 jours	132	120	113	101	88	74	62
5 jours	220	200	189	168	147	124	103
5 jours/mer	275	250	237	210	185	155	130

Pour rappel les salaires des animateurs ne sont pas pris en compte.

Une base de tarification est retenue sur la base de la tranche B à hauteur de 40 euros journaliers pour les camps de proximité et de 50 euros pour les camps mer.

Les adjointes responsables

Janick Lechat

Josiane Cormier

COMMISSION URBANISME – CADRE DE VIE – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SPORTS

Mardi 22/11/2022

Axe Urbanisme – Cadre de vie - Travaux

Présents : Jacques PELLOQUIN, Gwenaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Michel PERRIER, Régis BENOIST, Vincent FOUCOIN (responsable Services Techniques), F RABBE (police municipale)

Excusé : Damien LALLEMAND, Franck POIRIER

Déroulé de la réunion :

Pistes cyclables rue C de Gaulle zone ouest et angle rue des sports & C de Gaulle

- Analyse du plan EUROVIA mis à jour des observations de la dernière réunion

- Piste rue C de Gaulle ouest :

§ Accord de COOP LOGIS lors de la réunion du 21/10/2022 pour le passage de la piste cyclable sur l'emprise de la zone bordant la rue C de Gaulle au niveau de la CHAMBROUILLERE 4

§ Il est retenu :

- Hydro décapé sur toute la longueur du projet rue C de Gaulle
- Traçage passage piéton aux traversées de la piste cyclable
- Mise en place d'une écluse et non d'un plateau à la traversée de la piste cyclable sur la rue. Prévoir une écluse pour les véhicules montant et descendant. L'écluse sera paysagère à l'image de celle existante à LOUVERNE (confer photo jointe)
- EUROVIA doit simuler la giration de camion ou de transport en commun au niveau de l'intersection entre la rue des prés et la rue C de Gaulle

- Piste angles rue des sports & C de Gaulle :

§ Mettre en place un dispositif au sol évitant que les véhicules entrant dans la rue des sports à partir de la rue C de Gaulle ne coupent le virage (peinture, Roxem, clous métalliques) (confer photo jointe)

§ EUROVIA doit simuler la giration de camion ou de transport en commun au niveau de l'intersection entre la rue des sports et la rue C de Gaulle

Voie mixte piétons et cycles passage PERRIERE-ORMES

- Coût de travaux 73 k€ TTC

- Subvention LAVAL AGGOMERATION 29,4 k€ TTC

- Le linéaire au niveau des rues des Ormes et Saules sera matérialisé au sol par peinture

- Un balisage devra être mis en place pour identifier ce nouvel axe cyclable

- programmation des travaux en décembre

Aménagement carrefour à l'intersection des rues de la Vigne et du Pressoir

—A l'origine, pétition d'un certain nombre de riverains qui identifient une dangerosité au niveau de l'aménagement effectué il y a plusieurs années

- Analyse de l'esquisse d'aménagement fournie par les riverains (confer document joint)

- Proposition de maquettes à analyser pour la prochaine réunion

Desserte routière pour accès à la parcelle AK 136 propriété F RABBE

- Demande de F RABBE que ce dossier soit porté à la connaissance de la présente commission
- Proposition de ce dernier de créer un accès pour rejoindre sa parcelle depuis l'impasse de la Lande au niveau du chemin actuel piétonnier
- Disposition non retenue par le bureau municipal et motivée par la dangerosité vis-à-vis de la voie piétonne et d'une faible largeur (2,5 mètres) de la voie éventuellement créée.
- F RABBE engage un recours envers la collectivité

Programme 2021 rénovation éclairage public

- Livraison de l'opération

Programme 2022 rénovation éclairage public

- En attente de livraison du matériel

Programme 2023 rénovation éclairage public

- Secteur Bel air / Mermoz inscrit au budget
- Coût estimé des travaux 188 k€ TTC avec 125 k€ TTC à charge de la commune
- Inscription de ce programme pour la DETR 2023

Aménagement des 5 placettes quartier des fleurs

- Sollicitation du CAUE pour nous accompagner dans ce programme
- Visite sur site le 07/11/2022 avec les architectes du CAUE
- Validation de leur convention pour nous proposer des esquisses pour un premier retour en début février

Divers

Evacuation eaux usées Grenier à Sel

§ Affaissement et obturation d'une canalisation non remplacée il y a 6 ans lors de la rénovation des réseaux de la rue du Maine par EUROVIA

§ Ouverture de la chaussée rue du Maine pour réfection du tronçon de réseau défaillant

Sinistre radiateurs pôle associatif

§ Réunion d'expertise le 20/06/2022

§ Remplacement des radiateurs défaillants à la charge de l'entreprise

§ 10% de l'enveloppe financière de ces travaux vont être à la charge de la commune dans la mesure où l'expert a retenu l'absence par la collectivité d'analyse de la qualité de l'eau dans les réseaux concernés

Espace GALBE

§ Terrassements en cours pour redonner son lit originel au ruisseau

§ Pas d'aléa à ce stade des travaux

Talus zone ouest du lotissement de Noizement

§ Des riverains ont supprimé ce talus qui est déclaré à conserver dans le permis d'aménager

§ Il est transmis un courrier à chaque propriétaire rappelant l'obligation de conserver ce dernier ou de le reconstituer si déjà supprimé

Remplacement éclairage salle D

§ Travaux engagés en cette fin d'année

§ Eclairage par une technologie led mis en place

Extension cimetière

§ Avis favorable de l'hydrogéologue

§ Une enquête publique va être à déployer pour permettre l'instruction d'un dossier auprès du service compétent de la Préfecture

Organigramme services techniques

§ C GESLOT devient l'adjoint de V FOUCOIN

§ Il a en charge l'encadrement de l'équipe et la gestion des demandes courantes de maintenance. Il conserve des interventions sur le terrain dans ses domaines de compétences techniques.

Jacques PELLOQUIN

L'Adjoint à la Commission

Urbanisme, cadre de vie & Travaux



I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 17/11/2022.

La réunion s'est tenue en combiné (présentiel & visio), présidée par Nicole Bouillon (une bonne vingtaine de participants) : l'horaire (12h à 14h) n'était pas adéquate pour ceux qui travaillent !

1 Économie

1-1 Présentation de la stratégie commerciale intercommunale.

1-2 Prêts d'honneur Initiative Mayenne octobre 2022.

1-3 Aide à l'immobilier : Etablissement BIGNON Jacques à Port Brillet.

1-4 Office de tourisme de Laval Agglo : Subvention Investissements 2022 – Avenant N° 4 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle du 25 juillet 2019.

1-5 Changé : ZA la Fonterie : vente d'un terrain complémentaire à la SAS Holgas-Sonia Locard.

2 Foncier

2-1 Louverné - ZA de la Motte Babin : vente d'un terrain à la SAS SNV.

3 Enseignement supérieur

3-1 Projet bâtiminaire de regroupement des formations de la CCI – campus de la technopole de Laval pour 2 960 m2

→ 13.2 M€ (2,8 pour la Région, 1 pour le Département et 1 pour Laval Agglo sur 2 ans sous conditions).

4 Emploi

4-1 Candidature à l'expérimentation Territoire zéro chômeurs de longue durée.

→ Quelques chiffres : l'emploi sur Laval Agglo représente 57 000 emplois salariés (45% de la Mayenne).

En 2019, les 15-64 ans représentaient 75% des actifs en Mayenne

En 2021 (hors intérim), services marchands = 33% - Industries=20% - Commerce=14% et Agriculture= 7%

Le Delta des salaires H/F = 17% en Mayenne ce qui est inférieur à la moyenne existante sur les métropoles Angers/Le Mans et Rennes, sauf pour les cadres où la différence est supérieure en Mayenne.

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 06/01, 10/02, 03/03, 07/04, 28/04, 19/05, 23/06, 31/08, 06/10 et 17/11/2022. **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séance du 07/12/2022.

RAPPORT D'ACTIVITÉ MOBILITE 2021

La synthèse de l'année dernière reste valable cette année concernant :

- ☐ la représentativité des lavallois (64%)
- ☐ la représentativité des femmes (2/3)
- ☐ l'âge comme principale demande d'entrée (60%)
- ☐ Le motif "autres" comme motif de demande d'entrée dans le service (70%)
- ☐ le samedi reste le jour le moins usité (4%)
- ☐ Laval comme première destination (en montée ou descente) (65%)

En 2021, 420 518 km ont été réalisés pour un montant de 824 215€ HT et 54 814 voyages.

Les km, les coûts et les voyages sont en nette augmentation par rapport à 2020 ce qui est normal (année impactée par le covid). On voit un rattrapage de l'année covid et une augmentation équivalente aux autres années.

Répartition par commune :

Saint-Berthevin et L'Huisserie (6%)

Changé (5.41%)

Louverné (5%)

Bonchamp-lès-Laval (4%)

Entrammes (3%)

Nuillé sur Vicoin et la Chapelle Anthénaise passent au-dessus de 1%

Les autres communes étant à moins de 1%

PROPOSITION DU LANCEMENT D'UN DÉFI MOBILITE FAMILLE EN 2023

Mise en place d'une animation d'accompagnement au changement de comportement mobilité auprès des habitants de Laval Agglomération; Le service mobilité est entré en contact avec Synergies 53, association spécialisée dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable pour échanger autour de la mise en place d'un Défi Mobilité Positive pour 2023.

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 15/11/2022.

ENVIRONNEMENT

1 Participation du CIN à la journée citoyenne de Bonchamp

Retour sur une expérience et un partenariat réussis avec 56 participants et, au programme, une conférence, suivie d'une visite de terrain autour des adventices et du zéro phyto, plantation d'arbres et construction de décoration pour Noël. Intervention de Vincent Foucain, DST, pendant la conférence, suivie d'une mise en valeur des adventices dans un cadre et écriture du nom de l'espèce à la craie.

Le partenariat avec Le Centre d'Initiation à la Nature (C.I.N.) de Laval Agglo s'est traduit par le financement de l'intervention de Delphine Ouvrard du CPIE Bas Maine sur la thématique du zéro phyto et de la gestion des espaces verts ainsi que celui de la mise à disposition de la mairie d'une exposition « Sauvage de ma rue » pour 550 €.

Participation également du CIN à la conférence et à la déambulation dans les rues de la ville à la recherche des plantes sauvages.

Les habitants, les services de la ville et les élus ont pu aborder des sujets parfois crispants autour de la gestion des espaces verts et surtout des adventices. La municipalité a pu aussi rappeler les contraintes autour de ces sujets : coûts, besoins en matériel, pénibilité pour les agents et certains habitants ont fait des propositions d'expérimentation dans leur rue.

Le CPIE et le CIN ont précisé le rôle de la biodiversité en ville, les atteintes sur la santé des produits phyto et ont aussi abordé les notions d'îlots de chaleur, de dérèglement climatique. Cette visite sur le terrain a permis de voir les adventices sous un autre œil.

Les élus sont invités à partager cette information dans leur commune et à prendre contact avec Sophie Bringard, pôle animation CIN.

2 Information sur le dossier digue/gîte d'Olivet

Laval Agglo est propriétaire d'un gîte à l'aval de la digue du plan d'eau et les parcelles communautaires couvrent une partie de la digue avec un fort boisement côté gîte. L'exploitant du gîte a fait une demande de départ anticipé au 30/11/2022 avant la fin du bail, une visite du gîte par les élus de la commission Environnement a eu lieu le 28/06/2022. Après échanges, il est décidé de programmer une rencontre avec des représentants des commissions ressources, tourisme et environnement pour évoquer la suite donnée à la gestion du gîte d'Olivet.

DÉCHETS

3 Avenant n°1 au marché de collecte des déchets de Laval Agglomération

- Avis favorable de la commission.

4 Avenant au marché de prestation de service de refonte des circuits de collecte

- Avis favorable de la commission.

5 Conventions de partenariat

- Avis favorable de la commission.

6 Convention de transfert du traitement des déchets au CD53

- Avis favorable de la commission.

7 Rapport annuel 2021 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

- Avis favorable de la commission.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 27/09/2022.

- **Convention de transition Laval Agglomération et le Département 2022-2023 dans le cadre du nouveau territoire de Laval Agglomération** : le Département souhaite accompagner le développement de la compétence culturelle du nouvel EPCI créé au 1^{er} janvier 2019 issu de la fusion de Laval agglo et la Communauté de communes du Pays de Loiron. Un montant prévisionnel de subvention de 278 000 € réparti comme suit :
 - 228 000 € au titre du schéma de l'enseignement artistique (CRD) ;
 - 11 000 € pour les actions culturelles de fonctionnement du Réseau Lecture ;
 - 39 000 € de forfait (plafond) pour la saison culturelle du Théâtre Les 3 Chênes.
- **Etat des lieux de la politique culturelle de Laval agglomération consolidé au 19 septembre pour l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire (PCT)** :
 - novembre 2021 / janvier 2022 : préparation du projet
 - janvier / juin 2022 : état des lieux et diagnostic
 - septembre / novembre 2022 : consultation
 - novembre 2022 / février 2023 : rédaction du PCT et indicateurs d'évaluation

Les différents chapitres : Historique de la politique culturelle d'agglomération

Vue globale des champs investis :

1 - l'identité culturelle actuelle de Laval agglomération

2 - le poids financier de la politique culturelle actuelle de Laval agglomération

Etat des lieux sur les enseignements artistiques :

1 - Focus sur le périmètre (budget de fonctionnement hors masse salariale)

2 – Cahier des charges strict lié à l'agrément du Ministère de la culture : enseignement de la musique et du théâtre

3 – L'organisation territoriale

4 – Les chiffres clés des enseignements artistiques (2021-2022)

Constats et enjeux

Etat des lieux sur les arts vivants :

1 - Focus sur le périmètre (budget de fonctionnement hors masse salariale)

2 – Une offre complétée par d'autres lieux – acteurs culturels

3 – Une offre riche mais peu structurée sur le territoire

4 – les Festivals existants

Constats

Etats des lieux sur la lecture publique :

Rappel des compétences et les objectifs de LA Bib

1 – Les enjeux nationaux

2 - Organisation territoriale du Réseau LA Bib

3 - Moyens techniques

4 – Chiffres clés du Réseau LA Bib -collections

5 - Chiffres clés du Réseau LA Bib – action culturelle

Enjeux à venir

Etats des lieux sur la culture technique, scientifique et industrielle :

1 – Focus sur le périmètre (budget de fonctionnement hors masse salariale)

2 – Présentation du ZOOM – CCSTI

3 – Chiffres clés issus du rapport d'activités 2021 du ZOOM

Etats des lieux sur le volet cinématographique :

Pas de compétence statutaire dans ce domaine

Présence de 2 cinémas sur le territoire

1 – Focus sur les liens financiers avec le Trianon

Constats et enjeux

Etats des lieux sur les arts visuels : la micro-folie :

Enjeux

Etats des lieux de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Définition et constats

1 – Répartition des actions pour porteur et nombre de jeunes touchés (année scolaire 2021-2022)

2 – Répartition par écoles maternelles et primaires

Enjeux

Séance du 19/10/2022.

- **Réponse à l'appel à projet de la DRAC 2022-2023 : soutien à la création exceptionnel aux structure arts de la rue et espace public dans l'attente de l'ouverture du CNAREP à Laval** : un budget de 75 000 € comprenant 50 000 € de dépenses artistiques et 25 000 € de valorisation de frais d'accueil (locaux, personnel, hébergement, restauration...). Une demande de prise en charge de la DRAC des Pays de Loire à hauteur de 46,6 % de ce projet soit 35 000 €.
- **Les Estivales agglo Bilan 2022** : succès des spectacles qui se sont déroulés du 15 juillet au 26 août. Programmation pluridisciplinaire accessible à tous. Perspectives 2023 : spectacles du 14 juillet au 25 août.
- **Présentation du projet de BP23 Agglo**
- **Programmation 2022-2023 dans le cadre du contrat local d'éducation artistique et culturelle** : dans le cadre du CLEA. Laval agglomération bénéficie d'un soutien de la DRAC à hauteur de 46 000 € pour l'accompagnement de 7 actions, dont la répartition budgétaire s'effectuera sur les services porteurs ou reversés aux partenaires porteurs de projets.

VI - SPORTS

Élus siègeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 02/02, 05/04, 26/04, 24/05, 21/06, 27/09, 18/10 et 15/11/2022, pas de compte-rendu

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siègeant : Josiane CORMIER

Séance du 07/11/2022.

- Construction du Conseil local de Santé mentale de Laval Agglo suite à l'intégration du Pays de Loiron.

Les missions sont :

- Adaptation de l'offre de santé.
- Promouvoir la santé environnementale.
- Contribuer à la promotion des actions favorisant une bonne santé mentale.
- Faciliter le parcours d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ces axes sont conformes aux priorités définies par l'ARS dans le cadre du Programme Régional de Santé.

- Signature d'une CTG Laval Agglomération dans le cadre de la couverture du Relais Petite Enfance sur l'ensemble des communes du territoire.
- Point d'étape sur le SMP (Service Médical de Proximité).

Le SMP a pour objectif de proposer une offre de médecine générale aux patients sans médecin traitant, en regroupant plusieurs jeunes médecins qui débutent par une période de salariat et en les dégageant des charges administratives.

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siègeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 16/11/2022.

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Révision règlement relatif à la gestion du temps de travail
- 2- Participation COSEM 2023

FINANCES

- 1- Budget 2023 : les grandes lignes du BP (cf CR ROB 10/2022)
- 2- Budgets annexes : les subventions d'équilibre
- 3- Taux d'imposition TFB et TFNB- CFE : poursuite de la mise en harmonie des ex-communes de la CCPL
- 4- M 57 : mise en place au 01/01/2023 : validation des règles et méthodes comptables + apurement du report figurant au CA (cpté 1069 résultant du précédent passage à la M14)
- 5- Garanties d'emprunts nouveaux projets Meduane Habitat

DPT TRANSITION INNOVATION

- 1- Attribution de Fonds de Concours (Changé et St Jean/Mayenne)
- 2- Convention FEDER-ITI 2014-2020 : avenant pour ajustements financiers définitifs
- 3- Convention financière avec Ville de LAVAL pour refacturation coûts de 2 directions générales adjointes

AUTRES INFORMATIONS

Point ENERGIE avec Territoire Energie Mayenne : aperçu des évolutions de tarifs pour le budget 2023.
DSP Crématorium : avenant n°2 nouveau service concession urnes du souvenir
Convention avec UNIS-CITE : avenant à la convention.

IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 09/11/2022.

Les sujets figurant à l'ordre du jour seront les suivants:

- Présentation du plan d'actions de la société SAUR afin de garantir une gestion des abonnés satisfaisante.
 - Programmation des travaux 2023, pas de programmation 2023 en Eau potable sur Bonchamp, concernant la programmation 2023 Assainissement, les travaux prévus sur Bonchamp sont : impasse du Bois Hédin 100 ml pour 43 200 € et rue des Violettes 300 ml pour un montant de 129 600 €.
 - Prospective financière - tarifs 2023.
Les tarifs 2023 seront conformes au nouveau schéma d'harmonisation de l'étude, présentation de la prospective au BC du 5 décembre et les tarifs 2023 seront délibérés au CC du 19 décembre.
Les tarifs 2023 des travaux et des prestations sont augmentés de 5,7%. (inflation septembre)
→ Création des tarifs suivants: Nouveaux tarifs proposés Tarifs 2023 HT
Déplacement d'un compteur 15 mm ou 20 mm (hors regard de comptage) 150 €
Déplacement d'un compteur 30, 40, 50 ou 60 mm (hors regard de comptage) 250 €
Déplacement d'un compteur 80 ou 100 mm (hors regard de comptage) 350 €
Déplacement d'un compteur > 100 mm (hors regard de comptage) 450 €
Fourniture d'eau potable aux bornes de puisages (par m3) 1,50 €
Perte d'une clé électronique 500 €
→ Prestations Tarifs 2023 HT
PFAC 7,67 €/m2 sans plafond
PFAC-AD 7,67 € jusqu'à 450M2 puis 3,12 €
ANC - Diagnostic initial 93,13 €
ANC - Contrôle dans le cadre d'une vente 93,13 €
ANC - Contrôle de conception 60 €
ANC - Contrôle de bonne exécution 93,13 €
 - Budget 2023, Fonctionnement : Dépenses Eau 9 379 k€, Recettes eau 12 247 k€.
Fonctionnement : Dépenses Assainissement 6 262 k€, Recettes Assainissement 8 682 k€.
Investissement : Eau 11 595 k€.
Investissement : Assainissement 6 279 k€.
 - Périmètre d'intervention des régies, périmètre actuel: 3 communes en régies "technique" + 7 communes avec gestion des abonnés.
Hypothèses proposées :
-Gestion des abonnés sur les 34 communes: 2026
-Gestion technique sur 3, 7, 20 ou 34 communes: date à définir
3 communes: Laval, Changé et l'Huisserie
7 communes: Laval, Changé, l'Huisserie, St Berthevin, Louverné, La Chapelle-Anthenaise et Bonchamp
20 communes: Ex-Laval Agglomération
34 communes: Ensemble du territoire.
Propositions:
Valider la gestion des abonnés à l'échelle des 34 communes en 2026, maintien des régies sur 3 communes (Laval, Changé et l'Huisserie) et investissements prévus pour la construction du bâtiment rediriger vers le développement des énergies renouvelables.
- Délibérations pour le Conseil d'exploitation :**
- Demande de subventions Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département :

Des opérations de renouvellement, d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, de réhabilitation de réservoirs, de stations de surpression et de postes de relevage sont inscrites au programme d'investissement de l'année 2023. Des aides financières peuvent être attribuées par le Département de la Mayenne, à hauteur de 20% ou 30% selon les cas et par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il convient donc de solliciter les aides financières auprès du Département de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Convention avec le Département sur les subventions de l'appel à projet :

Afin de préserver les ressources en eau, Laval Agglomération s'engage dans une opération de reconquête de la qualité de l'eau de trois captages (Bon Enfant à Ahuillé, La Thyonnière à Loiron-Ruillé et Montroux à Argentré) en raison, de leur concentration élevée en métabolite de pesticides.

Laval Agglomération s'appuie sur ces ressources internes (Direction eau et assainissement, service SIG et le service environnement et nature) et également à des ressources extérieures (ATD'EAU 53, bureaux d'études, chambre d'agriculture, syndicats de bassins du JAVO et de l'Oudon, le Civambio).

Ce programme d'actions est soutenu financièrement par le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire

Délibération pour le Conseil Communautaire (en cours de rédaction);

- Tarifs eau et assainissement 2023,

- Intention d'exercer les missions relatives à la gestion et la préservation de la ressource en eau.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

Commission Participation Citoyenne

Compte-rendu réunion du mardi 22 novembre 2022 à 16h30

Présents : M.J. et M. GAILLARD, G. DEMANY, X. ROGUE, R. RAIMBAULT, E. MEIGNAN, F. RABBE et J.M. COIGNARD.

Absents ou excusés : F. LE RIDOU, G. BARBÉ, P. BARBOT, M. DIGUET, S. GENETAY, N. MILLET, J. VOITON, C. BARON, S. GRANDEMANGE, P. GUIARD, J. LANDAIS.

I – Bilan du dispositif « Participation citoyenne »

6 référents sur les 17 du groupe « Participation citoyenne » ont répondu présents à cette réunion. Le faible taux de participation à cette rencontre vient d'une part de l'horaire peut propice notamment pour les personnes en activité, et d'autre part de problème de communication avec les mails et également avec WhatsApp.

Merci à l'ensemble des référents de bien vouloir vérifier la réception de la convocation sur leur boîte mail « Référents » et leur messagerie WhatsApp et faire un retour à Frédéric Rabbe et moi-même afin que nous remontions les difficultés pour améliorer la messagerie. Enfin, nous programmerons la prochaine réunion à 18 h.

L'ensemble des référents a échangé sur les situations rencontrées durant cette période, quelques retours sur les échanges :

G.Demany : problèmes liés aux containers enterrés toujours pleins avec pleins de déchets à côté. Du fait des travaux, circulation en sens interdit.

M. Gaillard : Containers qui débordent chemin du Pont-Perret.

M.J. Gaillard : Vitesse rue de Bel Air et Ch. du Préfet et priorité à droite peu respectée.

X. Rogue : RAS et très peu d'appel pour absence.

R. Raimbault : Signalement par intramuros de trous en formation Allée du Taillis.

É.Meignan : Vitesse rue de la Croix de Mission (BMW et petite moto).

II – Redistribution partagée du quartier Centre-Ouest de la ville suite à arrêt d'un référent.

Il est demandé au groupe de prospecter vers leurs connaissances dans le quartier de la Chambrouillère le long de la rue Ch. de Gaulle ainsi qu'en face pour les rues D. Milhaud et G.Bizet pour trouver un deuxième référent en soutien à G. Demany et également dans les quartiers Nord-est.

En attendant de trouver le deuxième référent Chambrouillère, Xavier Rogue accepte de s'occuper des rues D. Milhaud et G.Bizet.

III – Échanges sur les rencontres de quartiers avec les élus

L'ensemble des référents avait accepté de participer aux rencontres de quartiers. Le retour des premières expériences est positif et encourage à continuer la démarche, tant pour les référents qui se font connaître, que pour les habitants des quartiers qui mettent un visage sur leur référent et échangent avec lui.

Prochaines programmation des rencontres de quartiers :

le 10/12 quartier Parc St Georges-Galbé,

le 04/02/23 quartier rue de la Faux sud avec J. Landais et P. Guiard,

le 11/03 quartier rue de la Faux nord de Gaulle sud avec N. Millet et J. Voiton,

le 15/04 quartier Ch. de Gaulle avec X. Rogue,

le 20/05 quartier BoisGast-Bono Campo avec C. Baron, P. Barbot et X. Rogue,

et enfin le 24/06 quartier Chambrouillère avec G. Demany.

IV – Questions diverses (sécurité, citoyenneté, rencontres de quartiers, ...).

L'état fourni par la police nationale sur la délinquance à Bonchamp :

Délinquance générale :

Faits constatés en 2021 et en 2022 (au 31 octobre) :	2021 85,	2022 74,	soit -12,74%
Faits élucidés	38	21,	soit -44,74%
Nombre de mise en cause	24	19,	soit -20,83%
Dont nombre de GAV (garde à vue)	7	1,	soit -85,71%
Dont nombre de mineurs	1	2,	soit +100%
Dont nombre d'écroués	1	0,	soit -100%
Dont nombre d'étrangers	4	0,	soit -100%
Dont nombre de femmes	3	8,	soit +166,67%

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

**Commission Citoyenneté Sécurité –
Laval Agglomération
Compte-rendu réunion du mardi 22 novembre 2022 à 18h**

Présents : A.M. MILLE, L. BEUCHER, F. RABBE, J.M. COIGNARD.

Absents ou excusés : G. POISSON, J. CORMIER, F. LE RIDOU, V. MELOT-RAYNAL, J. LECHAT, I. OZILLE, I. LEFEUVRE, G. BARBÉ, M. RIAUTÉ, M. TRIQUET, P. PIGNÉ, J. PELLOQUIN, M. PERTHUÉ, V. FOUCOIN.

I – Bilan du dispositif de « Participation citoyenne » avec les référents de quartiers.

Bilan plutôt calme actuellement à Bonchamp, les référents souhaitent et espèrent que cela va perdurer à l'approche des fêtes de fin d'année.

Bonne perception des premières rencontres de quartiers en duo avec les élus.

II – Redistribution du quartier Centre-Ouest de la ville suite à arrêt d'un référent.

Il est demandé au groupe de référents mais également aux élus de prospecter vers leurs connaissances dans le quartier de la Chambrouillère le long de la rue Ch. de Gaulle ainsi qu'en face pour les rues D. Milhaud et G. Bizet pour trouver un deuxième référent en soutien à G. Demany et également dans les quartiers Nord-est.

En attendant de trouver le deuxième référent Chambrouillère, Xavier Rogue accepte de s'occuper des rues D. Milhaud et G. Bizet suite à l'arrêt du référent de ce quartier.

III – Présentation du budget investissements 2023 de la commission.

Outre le remplacement de son téléphone portable, mais cela ne rentre pas dans les investissements, Il est inscrit une demande d'un vélo à assistance électrique pour notre policier municipal.

IV – Bilan sur la 1^{ère} journée citoyenne du samedi 1^{er} octobre par le groupe de travail et retour par Valérie de l'enquête de satisfaction en vue de l'organisation de l'édition 2023 (voir enquête jointe).

En l'absence de Valérie, nous avons évoqué la réussite de cette première journée citoyenne avec presque 87% de personnes très satisfaites de l'organisation de cette journée, mais nous réunirons prochainement le groupe de travail pour réaliser un bilan plus complet et réfléchir à la suite donnée à cette journée en utilisant l'enquête de satisfaction de Valérie.

Nous pouvons déjà remercier, pour leur participation active, les agents des Services Techniques.

V – Bilan et retour sur la semaine de la sécurité routière du lundi 3 au samedi 8 octobre 2022 par Frédéric Rabbé.

Frédéric Rabbé et Virginie Pouteau ont réalisé un bilan de cette première semaine de la prévention et sécurité routière. Plus de 800 personnes le samedi, plus tous les élèves des écoles, plus les enfants de graines de malice, plus les ados du service jeunesse et bien sûr les adultes (seniors) présents lors de la soirée « code » présentée par l'autoécole Moulinet.

Les partenaires qui ont contribué à cette réussite, les 2 autoécoles de la ville, l'UNASS, Denis Rouillard, la prévention routière, la fabrique des métiers, le SDIS, La sécurité routière, la police nationale et, bien sûr, les services de la ville.

VI – Analyse et réflexion sur l'arrêté de Laval pour le désherbage des trottoirs à la charge des riverains (voir arrêté municipal du maire en date du 13/06/22).

Bien qu'il semble difficile d'imposer, via un arrêté du maire, que le désherbage incombe aux riverains, nous pouvons proposer à ces mêmes riverains et à l'ensemble des Bonchampois, qu'au travers d'une prochaine journée citoyenne, soit instaurée une actions de désherbage, d'entretien, voire de plantation de fleurs ou autres végétaux.

VII – Point sur le dossier agrandissement du cimetière.

Un point d'étape a été fait : Retour positif de l'étude hydrogéologique réalisée par la société Igefor relatif à la conformité vis-à-vis de l'hygiène publique, adoption d'une délibération de lancement de la procédure d'extension présentée par le responsable de la commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie en charge du dossier d'extension du cimetière communal.

Reste maintenant à lancer l'enquête publique prévue dans le code de l'environnement en sollicitant la nomination d'un commissaire enquêteur, établir un état des décès sur la commune au cours des cinq dernières années et enfin déposer le dossier complet à la sous-préfecture de Château-Gontier accompagné du rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique en vue d'une autorisation pour cette extension par Monsieur le Préfet de la Mayenne.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : compte-rendu des commissions du 5 et 12 décembre. Les 58 élèves de CM2 de Bono Campo premiers diplômés du département du permis internet, réalisation d'une fresque à l'école maternelle avec l'artiste Leb. Spectacle intergénérationnel le 14 décembre pris en charge en partie par ALB dans le cadre de l'EVS. Repas de la résidence les Rosiers le 15 décembre avec comme invités les personnes bénéficiant du portage des repas.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : Sports : moment convivial lors de la cérémonie des trophées sportifs et du bénévolat, revue des projets-clubs des 10 sections : choix des critères d'application et de répartition de l'enveloppe de 100 000 € sur 3 ans pour des demandes à hauteur de 200 000 €. Galbé : mise en eau du ruisseau dans son nouveau lit. Travaux : aménagement de la voie partagée entre la mairie et la rue des Ormes.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce que le site Galbé est toujours inaccessible aux usagers ?

Monsieur PIGNÉ : oui tout le temps des travaux pour une meilleure sécurité.

Commissions Culture-vie associative-communication : ALB : réussite du 1^{er} marché de Noël, travail sur le renouvellement de leur agrément dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale jusqu'en 2025 pour se caler avec la CTG. Médiathèque: vente de 335 livres sur les 451 en vente lors de la braderie pour un montant de 247 €. Culture : pack Noël pour 2 spectacles d'une valeur de 40 € au lieu de 51 €, installation des line-array le 21 décembre, réponse pour les lettres au Père Noël le 20 décembre.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Comptes-rendus des commissions participation citoyenne et Citoyenneté-sécurité du 22 novembre 2022. Finances : compensation de la taxe d'habitation avec la loi de finances rectificative : notification de 69 042 € pour 2021. Economie : nouveau commerçant sur le marché du jeudi : une librairie ambulante, liquidation judiciaire du praticien de la rue de la Faux.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 26 janvier 2023 à 20H30.

La séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

